



PRÉFÈTE DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information du Public

Commune de Baix

Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

Le PPRi est un document juridique qui a pour objet de réglementer l'utilisation du sol dans les zones inondables.

La commune de Baix est dotée d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) approuvé le 2 septembre 2013. Dans le cadre de l'amélioration de la connaissance du risque, de nouvelles études des zones inondables ont été menées sur l'ensemble de la commune. La révision du PPR a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2022 pour prendre en compte cette nouvelle connaissance.

La procédure est conduite par l'État représenté par le Préfet, et son service instructeur, la Direction Départementale des Territoires ; et est menée en concertation avec les élus et les habitants du territoire.

Dans le cadre de la concertation autour de ce projet, une **exposition** est organisée comportant :

- des explications sur les phénomènes pris en compte,
- des cartes où sont répertoriés les risques en fonction de leur intensité,
- des indications sur les dispositions qui en découlent.

Cette exposition restera à la disposition du public pendant 3 semaines.

à partir du vendredi 27 octobre 2023,

sur le parking de la mairie

Un cahier sera également à disposition au secrétariat de la mairie pour recueillir les remarques et questions du public.

L'exposition sera suivie d'une **réunion publique** qui se tiendra :

Vendredi 17 novembre 2023 – 18h à BAIX

Salle du Conseil Municipal